

Guide des frais et des frais de gestion des services aux petites entreprises de la HSBC

Table des matières

Ce que vous devez savoir	2
Comptes HSBC Petites entreprises	3
Services supplémentaires et frais	4
Services courants et frais	4
Autres frais	5
Avis importants concernant les comptes	7
Conditions.....	8

Vous avez des questions? Communiquez avec nous.

- **Par téléphone** : Appelez-nous au 1-877-955-4722 (HSBC).
Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).
- **Visitez le site [hsbc.ca](https://www.hsbc.ca).**
- Vous pouvez aussi trouver une succursale à [hsbc.ca/ga](https://www.hsbc.ca/ga).

Ce que vous devez savoir

Ce guide contient des renseignements importants sur les frais liés aux comptes HSBC Petites entreprises que vous devez connaître. Il vous présente aussi un tableau comparatif des comptes-chèques et du compte d'épargne HSBC Petites entreprises afin qu'il soit facile pour vous de choisir celui qui convient à votre entreprise.

Si les frais changent, vous en êtes informé.

Si nous établissons de nouveaux frais ou apportons des modifications aux frais actuels, nous vous en informerons au moins 30 jours civils avant la date du changement, que ce soit sur notre site Web, au moyen d'un avis publié dans nos succursales ou par l'entremise d'un GA.

Frais en dollars canadiens et autres devises.

À moins d'indication contraire, les frais sont facturés en dollars canadiens (\$CA). Dans les comptes détenus dans les devises autres que le dollar canadien, nous facturerons des frais dans la devise du compte. Si des frais ne sont pas indiqués dans la devise, nous vous facturons le montant des frais en dollars canadiens convertis dans la devise à notre taux à la date de facturation des frais.

Voici deux exemples qui montrent comment les frais sont indiqués et facturés :

- **5 \$/5 \$US** – Pour les comptes en dollars canadiens, le montant facturé sera de 5,00 \$CA. Pour les comptes de dollars US, les frais seront de 5,00 \$US et figureront ainsi sur votre relevé.
- **2,50 \$** – Pour les comptes en dollars canadiens, le montant facturé sera de 2,50 \$CA. Pour les comptes de dollars US, les frais seront de l'équivalent de 2,50 \$CA converti en dollars US selon le taux applicable le jour de la facturation des frais.

Vous ne trouvez pas des frais en particulier dans ce document?

Il se peut que les frais liés à certains produits ou services ne soient pas indiqués dans ce document. Des renseignements sur ces frais vous seront fournis dans un document distinct. Si, pour une raison quelconque, le montant des frais de gestion ne peut être établi lors de l'ouverture d'un compte HSBC Petites entreprises, nous vous aviserons du montant des frais aussitôt que possible une fois le montant établi.

D'autres taxes peuvent s'appliquer.

Comptes HSBC Petites entreprises

	Compte-chèques HSBC Départ	Compte-chèques HSBC Intermédiaire	Compte-chèques HSBC Illimité	Compte d'épargne à intérêt élevé HSBC Petites entreprises	
	Choisissez le compte-chèques ne portant pas intérêt qui convient à votre entreprise.			Les taux d'intérêt se trouvent à www.hsbc.ca/1/2/fr/todays-rates/all-rates-tables	
Frais et caractéristiques	Frais mensuels du compte	5 \$/5 \$US	30 \$/30 \$US	60 \$/60 \$US	Aucuns
	Opérations incluses (débits ² et crédits ¹)	10	60	Nombre illimité	3 débits ² et 3 crédits ¹
	Frais par opération supplémentaire	1 \$/1 \$US par opération	1 \$/1 \$US par opération	Sans objet	1 \$/1 \$US par opération de crédit ¹ supplémentaire 5 \$/5 \$US par opération de débit ² supplémentaire
	Services bancaires en ligne ³ , mobiles ⁴ et téléphoniques	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Frais pour effets déposés*	Chaque dépôt de chèque ⁵	0,20 \$/0,20 \$US par chèque	45 premiers chèques inclus ⁵ , 0,20 \$/0,20 \$US par chèque supplémentaire	100 premiers chèques inclus ⁵ , 0,20 \$/0,20 \$US par chèque supplémentaire	0,20 \$/0,20 \$US par chèque
	Frais de dépôt en espèces, par tranche de 1 000 \$ par mois ⁵	2,50 \$/2,50 \$US	Première tranche de 5 000 \$/5 000 \$US ⁵ par mois incluse, 2,50 \$/2,50 \$US par tranche de 1 000 \$ supplémentaire	Première tranche de 15 000 \$/15 000 \$US ⁵ par mois incluse, 2,50 \$/2,50 \$US par tranche de 1 000 \$ supplémentaire	2,50 \$/2,50 \$US
	Dépôts de pièces de monnaie, par tranche de 100,00 \$** (rouleaux ou en vrac) par mois ⁵	2,50 \$	2,50 \$	2,50 \$	2,50 \$
Frais d'utilisation de GA**	Utilisation d'un GA de la Banque HSBC Canada (retrait, dépôt)	Aucuns frais	Aucuns frais	Aucuns frais	Aucuns frais
	Chaque retrait dans un GA d'un autre établissement financier au Canada	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$
	Chaque retrait dans un GA d'un autre établissement financier hors du Canada (incluant le réseau mondial de GA de la HSBC)	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$

* Les frais facturés pour les effets déposés et les frais d'utilisation de GA s'ajoutent aux frais facturés pour les opérations.

**Service non offert au moyen d'un GA

^ Certaines banques facturent des frais supplémentaires pour l'utilisation de leurs guichets automatiques.

Services supplémentaires et frais

Cette section présente une liste de tous les autres services offerts, et les frais associés à chacun, qui s'ajoutent aux frais mensuels du compte, aux frais d'opération et aux frais de dépôt figurant à la page 3.

Services courants et frais

Cette section indique les services les plus couramment utilisés par nos clients, en ordre alphabétique, et les frais associés.

Chèque certifié

Demandé par le titulaire du compte, par chèque	15,00 \$
Demandé par une autre personne, par chèque	20,00 \$

Opposition

Chèque ou débit préautorisé en \$CA ou en \$US, par demande :	
Par l'entremise des services bancaires en ligne ³	Aucuns frais
En personne ¹¹	15,00 \$
Traite en devise	15,00 \$
Renseignements ou code magnétique manquants	15,00 \$

Plus les frais applicables prélevés par la banque négociatrice.

Service de règlement des taxes en ligne

Une façon pratique de remettre les taxes et les impôts aux gouvernements fédéral, provincial et municipal, de même que les retenues à la source des employés, à partir d'Internet.

Frais initiaux, par profil	30,00 \$
Frais de gestion mensuels minimaux (ces frais mensuels sont annulés quand une remise est faite)	2,75 \$
Remise au gouvernement, chacune	2,00 \$

Service de transfert électronique de fonds (TEF)

Ce service vous permet d'effectuer et de recevoir des paiements au Canada. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires pour connaître les solutions offertes et les frais qui s'appliquent.

Traite bancaire

Toute devise, par effet	7,50 \$
-------------------------	---------

Transfert de fonds entre tous les comptes de la Banque HSBC Canada

En personne ¹¹ , au GA ou par l'entremise des services bancaires en ligne ³ , mobiles ⁴ ou téléphoniques	Aucuns frais
Demande à une succursale de la Banque HSBC Canada par téléphone	4,50 \$

*Remarque : Les frais d'opération habituels décrits à la section **Comptes HSBC Petites entreprises** s'appliquent, selon les comptes détenus par le client.*

Transfert télégraphique^{6, 7, 8, 9, 10}

Transfert télégraphique sortant à partir d'une succursale de la HSBC au Canada^{6,7,8,10}

Jusqu'à 30 000 \$	45,00 \$ par transfert
Plus de 30 000 \$	75,00 \$ par transfert

Transfert télégraphique sortant effectué par l'entremise des services bancaires en ligne^{3,6,7,8,9,10}

Jusqu'à 30 000 \$	20,00 \$ par transfert
Plus de 30 000 \$	40,00 \$ par transfert

Transfert télégraphique entrant^{8,9}

Tout montant	15,00 \$ par transfert
Frais dus en raison de directives mal formatées (incluant les frais de rectification)	25,00 \$

Annulation, rappel ou recherche

Moins de 30 jours après la date du transfert	Aucuns frais
Entre 30 et 90 jours civils après la date du transfert	30,00 \$ par demande
Entre 91 jours civils et 2 ans après la date du transfert	80,00 \$ par demande
Plus de 2 ans après le transfert	155,00 \$ par demande

Autres frais

Tous les autres frais sont indiqués ci-dessous en ordre alphabétique.

Chèque non codé ou mal codé

Effets traités comme des chèques dans le compte ou chèques portant le mauvais code magnétique (comme dans le cas de comptes encore gérés, mais plus offerts) ou dont le code a été altéré, par effet	5,00 \$
--	---------

Chèques personnalisés

Les prix varient selon le modèle choisi et la quantité commandée. Pour en savoir plus, communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires.	Prix variable
--	---------------

Compte fermé dans un délai de 90 jours suivant l'ouverture

Solde transféré à une autre succursale, à un autre compte ou dans un instrument de dépôt de la HSBC au Canada	Aucuns frais
Pour toute autre raison	20,00 \$

Compte inactif

Un compte devient inactif si le titulaire du compte n'y a pas effectué de dépôt ou de retrait pendant un an.

Même si des débits ou des crédits automatiques sont effectués dans un compte, cela n'empêche pas le compte de devenir inactif. Les frais de gestion habituels continuent de s'appliquer à ces comptes. Les frais d'inactivité suivants s'appliquent :

Frais d'inactivité annuels	30,00 \$
----------------------------	----------

Remarque : Le premier avis de compte inactif sera envoyé au mois de janvier suivant la première année d'inactivité; un avis sera envoyé tous les ans par la suite. Les frais d'inactivité s'appliqueront seulement si vous n'accusez pas réception de l'avis dans les 90 jours suivant sa mise à la poste. Après deux ans, le compte inactif sera fermé si le solde est inférieur à 30,00 \$. Pour les comptes en dollars canadiens, tout solde restant dans le compte après 10 ans d'inactivité sera jugé non réclamé et sera transféré à la Banque du Canada. Le compte sera fermé au même moment. Pour les comptes en devises, un avis annuel indiquant les frais d'inactivité continuera d'être envoyé. Les comptes en devises inactifs seront fermés lorsque le solde sera inférieur à 30,00 \$, après l'envoi du dernier avis de compte inactif dont vous n'aurez pas accusé réception dans les 90 jours suivant sa mise à la poste.

Confirmation bancaire

Taux horaire (minimum de 35,00 \$)	50,00 \$
------------------------------------	----------

Remarque : Les frais dépendent du temps nécessaire pour répondre à la demande du client.

Confirmation du solde du compte ou lettre de référence

Taux horaire (minimum de 17,50 \$)	30,00 \$
------------------------------------	----------

Remarque : Les frais dépendent du temps nécessaire pour répondre à la demande du client.

Copie de reçu d'impôt

Par copie	15,00 \$
-----------	----------

Effet déposé retourné

Sans provision	Aucuns frais
Pour toute autre raison, par effet	7,00 \$
Avis par téléphone ou par télécopieur (au besoin), par effet	7,00 \$

Autres frais (suite)

Effet envoyé en recouvrement

Effet envoyé en recouvrement à un autre établissement financier au Canada	25,00 \$
Chèque, peu importe la devise, envoyé en recouvrement, payable à l'extérieur du Canada	0,20 % du montant Minimum de 30,00 \$ Maximum de 150,00 \$

Plus les frais exigés par les banques émettrices et intermédiaires.

Effet refusé (sans provision)

Chèque ou effet de débit, par effet (ces frais remplacent les frais de traitement des effets entraînant un découvert de 5,00 \$)	45,00 \$
--	----------

Opération de change

Chèque en devise acheté par la HSBC au Canada (par ex., encaissé ou déposé), par chèque (sauf les chèques de voyage)*	2,50 \$
Chèque en devise** tiré sur un compte en dollars canadiens, par chèque*	20,00 \$
Chèque de rente de retraite en devise accepté par la Banque	Taux de change

* Plus le taux de change applicable.

** Les chèques tirés dans des devises autres que le dollar canadien ou le dollar US seront traités comme des effets envoyés en recouvrement. Consultez les frais liés aux effets envoyés en recouvrement.

Les fonds en dollars US et en devises pour les chèques achetés ou déposés ne seront pas libérés avant 1 à 3 jours ouvrables pour les fonds en dollars US et avant un minimum de 5 jours ouvrables pour les fonds en devises afin de permettre la compensation et le règlement à l'échelle internationale.

Recherche de dossier ou de pièce justificative

Par effet, dans un délai de 60 jours après l'opération	5,00 \$
Par effet, plus de 60 jours après l'opération	Taux horaire de 30,00 \$ (minimum de 15,00 \$)

Aucuns frais ne sont facturés si nous jugeons que la demande est attribuable à une erreur de la HSBC au Canada.

Relevé de compte

Demande d'une copie d'un relevé ou de relevé provisoire	5,00 \$
---	---------

Service de dépôts de nuit

Sacs jetables, paquet de 50	15,00 \$
Remplacement des clés, par clé	15,00 \$

Services bancaires téléphoniques

Frais mensuels	Aucuns
----------------	--------

Traitement des effets entraînant un découvert

Lorsqu'un chèque, un retrait ou un autre effet de débit ² entraîne un dépassement de la limite de découvert autorisée, par effet	5,00 \$
---	---------

Si aucune limite de découvert n'est autorisée, le taux d'intérêt appliqué au montant à découvert correspondra à un taux de 21 % par année composé mensuellement (équivalant à un taux annuel effectif de 23,14 %).

Le taux convenu s'appliquera aux avances qui ne dépassent pas la limite de découvert autorisée. Cependant, un taux de 21 % par année composé mensuellement (équivalant à un taux annuel effectif de 23,14 %) s'appliquera sur tout montant dépassant cette limite.

Transfert de compte

Transfert du solde d'un compte à un autre établissement financier	19,50 \$
---	----------

Validation d'un chèque

Dans le cas où un client de la HSBC demande la validation d'un chèque tiré sur un autre établissement financier avant le traitement	5,00 \$
---	---------

Avis importants concernant les comptes

Assurance de la SADC

Les dépôts en dollars US ou dans une autre devise ne sont pas assurés selon la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts* du Canada.

Préavis pour les retraits

Nous nous réservons le droit d'exiger un préavis de vingt-quatre (24) heures de votre part pour le traitement des retraits.

Politique sur la retenue des fonds

Lorsque vous faites un dépôt dans votre compte HSBC Petites entreprises, que ce soit dans une succursale de la HSBC au Canada, à un GA de la HSBC ou selon une autre méthode, nous pouvons retenir une partie ou la totalité du montant. Si votre dépôt est soumis à une retenue, le montant complet est ajouté au solde de votre compte immédiatement. L'accès à ces nouveaux fonds est toutefois restreint. Vous ne pouvez pas retirer les fonds que nous retenons, et nous n'utiliserons pas ces fonds pour payer des chèques ou des débits préautorisés avant la fin de la période de retenue. Notre politique sur la retenue des fonds est appliquée selon chaque client.

Type de dépôt	Méthode de dépôt	Montant du dépôt	Période de retenue maximale*
Chèques ou instruments émis en dollars CA et tirés d'un compte dans une succursale d'un établissement financier situé au Canada.	En succursale auprès d'un employé de la HSBC, dans un GA de la HSBC ou selon une autre méthode.	Tout montant	4 jours ouvrables
Chèques ou instruments émis en dollars US ou dans une autre devise et tirés d'un compte dans une succursale d'un établissement financier situé au Canada ou à l'extérieur du Canada.	En succursale auprès d'un employé de la HSBC, dans un GA de la HSBC ou selon une autre méthode.	Tout montant	30 jours ouvrables (afin de permettre la compensation et le règlement à l'échelle internationale)

* Si le dépôt est fait un jour ouvrable, après 21 h (HE)/18 h (HP), ou un jour non ouvrable, la période de retenue maximale commence alors le jour ouvrable suivant. Les samedis, les dimanches et les jours fériés ne sont pas des jours ouvrables. La période de retenue maximale, selon l'effet qui est déposé, est imposée si l'effet respecte les exigences de la HSBC; cette période peut être prolongée si ces exigences ne sont pas respectées, si nous devons enquêter sur un chèque, ou encore en raison d'une situation indépendante de notre volonté, comme une panne de système ou une catastrophe naturelle. Une fois la période de retenue terminée, vous avez accès à vos fonds. Par contre, le fait de libérer les fonds ne signifie pas nécessairement que le chèque ou tout autre instrument ne peut pas être retourné pour une autre raison. Si le chèque ou l'instrument est retourné après la période de retenue, nous pouvons récupérer le montant du chèque ou de l'instrument dans votre compte HSBC Petites entreprises.

Notre politique sur la retenue des fonds s'applique à tous les dépôts effectués à un GA, qu'ils soient en argent ou par chèque. Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.hsbc.ca/politiqueretenue>.

Conditions

¹ Les opérations de crédit comprennent les crédits portés à un compte de la Banque HSBC Canada provenant d'un autre compte de la Banque HSBC Canada par l'entremise des services bancaires en ligne³ de la HSBC, des services bancaires mobiles⁴, d'un GA de la HSBC, des services bancaires téléphoniques et du système RVI (système de réponse vocale interactive), et les dépôts effectués par l'entreprise d'un GA, du service de dépôts de nuit, des succursales de la Banque HSBC Canada ou de tout autre canal de dépôts accepté par la HSBC.

² Les opérations de débit comprennent les débits effectués dans un compte de la Banque HSBC Canada, que ce soit au moyen d'un retrait, d'un paiement de facture, d'un chèque, d'un paiement préautorisé ou d'un paiement effectué par l'entremise des services bancaires en ligne³ de la HSBC, des services bancaires mobiles⁴, d'un GA de la HSBC, des services bancaires téléphoniques, du système RVI (système de réponse vocale interactive), des succursales de la Banque HSBC Canada et de tout autre canal accepté par la HSBC.

³ Le terme «services bancaires en ligne» désigne précisément *HSBCnet*, la plateforme de services bancaires aux entreprises en ligne offerte aux clients HSBC Petites entreprises.

⁴ Le terme «services bancaires mobiles» désigne précisément l'application des services *HSBCnet* mobiles offerte aux clients HSBC Petites entreprises.

⁵ Le calcul des dépôts mensuels est basé sur un mois civil, sauf pour les dépôts effectués par l'entremise d'un GA de la HSBC au Canada ou du service de dépôts de nuit, qui peuvent être comptabilisés selon un cycle de facturation différent. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires de la Banque HSBC Canada.

⁶ Pour les paiements télégraphiques sortants tirés d'un compte HSBC Petites entreprises dans une devise différente de celle du compte HSBC Petites entreprises, le montant sera converti dans l'autre devise selon le taux de change courant de la journée.

⁷ Pour les paiements télégraphiques sortants, la banque intermédiaire (incluant une société affiliée du Groupe HSBC) ou finale du bénéficiaire peut imposer ses propres frais, qui seront portés au compte du bénéficiaire ou de l'expéditeur, selon le cas.

⁸ Si vous indiquez que les frais doivent être portés au compte du bénéficiaire (BEN), ces frais seront automatiquement déduits à même le montant du paiement et ne seront pas facturés séparément dans le compte HSBC Petites entreprises.

⁹ Pour les paiements télégraphiques entrants, la banque intermédiaire peut imposer des frais, qui seront portés au compte du bénéficiaire.

¹⁰ Pour un paiement sortant tiré de votre compte HSBC Petites entreprises et destiné à un compte libellé dans une devise différente, nous pouvons acheminer les paiements par l'entremise d'une banque intermédiaire (qui peut être une société affiliée du Groupe HSBC) que nous jugeons raisonnable dans cette situation et nous n'assumons aucune responsabilité concernant le choix de la banque intermédiaire. Si le fait d'effectuer un paiement sortant à partir de votre compte HSBC Petites entreprises fait en sorte qu'une banque intermédiaire est désignée, nous pouvons en choisir une autre, en votre nom, au besoin, et nous n'assumerons aucune responsabilité concernant ce choix. Nous pouvons avoir des ententes réciproques de recommandations commerciales avec des banques intermédiaires. Ces dernières peuvent (sans y être tenues) convertir les devises. Les conversions sont effectuées au taux en vigueur sur le marché choisi par la banque intermédiaire. Les banques intermédiaires peuvent exiger une commission, imposer des frais et établir un différentiel entre le cours acheteur et vendeur d'une devise dans l'exécution d'une demande donnée. Vous convenez que nous ne sommes pas vos mandataires quant à l'acheminement de vos paiements pour lesquels la conversion des devises est effectuée par une banque intermédiaire. Dans les cas où des ententes réciproques de recommandations commerciales avec des banques intermédiaires ont été conclues, nous nous chargerons, sur demande, d'obtenir et de vous communiquer le taux de change que ces dernières ont appliqué, une fois que la conversion aura été réalisée.

¹¹ Se rapporte aux demandes liées à un compte effectuées en personne, à un employé de la HSBC, dans une succursale de la HSBC au Canada.